La Ve République, de de Gaulle à l'alternance

Née en 1958 pendant la guerre d'Algérie, la Ve République donne un rôle central au président. Tu sauras expliquer comment fonctionnent ses institutions et comment elles ont résisté à Mai 68, à l'alternance et à la cohabitation.

L'ESSENTIEL

Fondée en 1958, la Ve République renforce le pouvoir du président, et ses institutions résistent aux crises, à l'alternance et à la cohabitation.

Astuce : Retiens la suite : 1958 la Constitution, 1962 l'élection directe, 1968 la crise, 1981 l'alternance, 1986 la cohabitation.

- 1958 : en pleine guerre d'Algérie, de Gaulle revient ; la Constitution de la Ve République est adoptée par référendum.
- Le président a un rôle central : il nomme le Premier ministre, peut dissoudre l'Assemblée et organiser un référendum.
- 1962 : le président est élu au suffrage universel direct.
- Mai 68 : révolte étudiante et grève générale ; en 1969, de Gaulle démissionne après un référendum perdu.
- 1981 : François Mitterrand est élu, première alternance.
- 1986 : première cohabitation, un président et une majorité de bords opposés.
- Depuis 2002, le mandat présidentiel dure cinq ans (quinquennat).

EXEMPLE GUIDÉ

Méthode : situer un événement. Situe la première cohabitation, en 1986, dans l'histoire de la Ve République.

1. Je donne la date et le contexte : en 1986, la droite gagne les élections législatives.
2. Je nomme les acteurs : le président socialiste François Mitterrand nomme Jacques Chirac Premier ministre.
3. Je replace dans la chronologie : 28 ans après la Constitution de 1958, 5 ans après la première alternance de 1981.
4. Je conclus : les institutions fonctionnent, même quand le président et la majorité sont de bords opposés.

PIÈGE DU BREVET

Alternance ou cohabitation ?

L'alternance, c'est le pouvoir qui passe d'un camp à l'autre par les élections, comme en 1981. La cohabitation, c'est un président et une majorité de bords opposés, comme en 1986. Associe chaque mot à sa date.

EXERCICE TYPE BREVET

Le président dans la Constitution de 1958

Document : extraits de la Constitution du 4 octobre 1958, dans sa version actuelle. Article 5 : « Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. » Article 6 : « Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. »

1. Selon l'article 5, quel est le rôle du président de la République ?

2. Comment le président est-il élu ? Depuis quand est-il élu de cette façon ?

3. Développement construit : en quelques lignes, montre que les institutions de la Ve République ont résisté aux crises et aux changements de majorité de 1958 aux années 1980.

Indice : Pour la question 2, pense à deux référendums : celui de 1962 et celui de 2000.

CORRIGÉ

1. Le président veille au respect de la Constitution et, par son arbitrage, assure le bon fonctionnement des pouvoirs publics et la continuité de l'État.

2. Il est élu au suffrage universel direct, c'est-à-dire par tous les citoyens, depuis le référendum de 1962 ; la première élection a lieu en 1965. Depuis le référendum de 2000, son mandat dure cinq ans au lieu de sept.

3. Adoptée en 1958 pendant la guerre d'Algérie, la Constitution donne un pouvoir fort au président. Elle survit à la crise de Mai 68 puis au départ du général de Gaulle en 1969 : Georges Pompidou, puis Valéry Giscard d'Estaing lui succèdent.

En 1981, l'élection de François Mitterrand permet la première alternance : la gauche gouverne avec les mêmes institutions. En 1986, la première cohabitation montre que président et Premier ministre de bords opposés peuvent gouverner ensemble.